



TENNIS SPORT SANTE BIEN-ETRE

Sujet de santé publique, le Sport Santé Bien-Etre a été ces derniers mois une priorité du Ministère des Sports, du CNOSF et de la FFT.

Initié en 2014 à la FFT, le « Tennis sport sante bien-être » (TSSBE) consiste à promouvoir la pratique du tennis comme un atout pour le bien-être et la santé.

Dans un premier temps, la FFT s'est surtout attachée, au vu d'une opinion négative de la Fédération française de cardiologie contre-indiquant la pratique du tennis à partir de 40 ans, à « déminer » le terrain et à obtenir au contraire la validation des ***bienfaits thérapeutiques du tennis par la communauté médicale***.

Des ***études*** bibliographiques et épidémiologiques ont été rassemblées ou diligentées, en synergie avec la Commission Fédérale Médicale, qui ont permis de démontrer ces bienfaits. Récemment, une étude anglo-saxonne portant sur 80 000 personnes a montré une diminution de la mortalité de 56% pour raisons cardio-vasculaires et de 47% toutes causes confondues pour les sujets pratiquant un sport de raquette.

Parallèlement, la FFT a mis en place des ***groupes d'experts*** sur les pathologies préconisées par le CNOSF (maladies cardiovasculaires, maladies métaboliques, cancers, vieillissement). Ces groupes d'experts ont permis à notre DTN de développer des ***formats de jeu adaptés*** pour les pratiquants atteints de ces pathologies et de structurer, fin 2015, avec la Direction du Développement des Clubs et de la Pratique un ***1^{re} rassemblement TSSBE***. Les médecins et enseignants de ***cinq ligues pilotes*** (Centre, Champagne, Dauphiné-Savoie, Franche-Comté, Provence), déjà actives sur ces sujets, y ont participé afin de tester les programmes.

Forte de ces acquis, la FFT était alors à même d'envisager le ***déploiement national de son programme***. A cet effet, un plan de formation spécifique à l'attention des DE « Tennis » devait être lancé au 2^e semestre 2016, mais il dut être différé, le Ministère de la Santé envisageant, dans le cadre des travaux sur la loi santé, la nécessité pour les DE de passer par une formation lourde, d'une durée supérieure à 100 heures, risquant d'être excessivement dissuasive.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

Stade Roland-Garros – 2, avenue Gordon-Bennett – 75016 PARIS
Tél : +33 (0) 1 47 43 48 00 – Fax : +33 (0)1 47 43 04 94 – www.fft.fr



Finalement, sous la pression d'un certain nombre de fédérations, dont la FFT, et du CNOSF, un accord a pu être trouvé entre le Ministère des Sports et le Ministère de la Santé, concrétisé par un **décret permettant aux enseignants professionnels** (parmi d'autres populations) **de dispenser de l'activité physique adaptée sans qu'il soit nécessairement besoin de formation complémentaire.**

Dans un souci de qualité et aussi pour favoriser la crédibilité de notre programme vis-à-vis de la communauté médicale et des patients, la FFT entend proposer une formation aux DE Tennis, cette formation devenant l'un des prérequis à la future labélisation des clubs.

Suite à ces dernières étapes, et à l'organisation au CNE, **fin avril 2017, d'une première action de formation à destination des DE**, il nous est donc possible d'envisager l'agenda suivant :

- La planification à l'**automne 2017** d'une **formation de formateurs** des 13 nouvelles Ligues (un médecin de ligue + un enseignant + un salarié de ligue impliqué) afin d'accélérer en région la formation des enseignants, étape clé du déploiement.
- Une proposition, **fin 2017**, d'un **modèle d'événement « clé en main »** mis à la disposition des **Ligues** pour les accompagner au mieux dans le déploiement local et les positionner en têtes de réseau du programme sport santé de la FFT.
- Une labélisation des clubs avant une communication au grand public des « Offres TSSBE » courant 2018.

A noter également la parution, début 2017, du **Médocosport-santé (« Vidal du sport »)** du CNOSF présentant les contenus scientifiques et pédagogiques des fédérations dont ceux de la FFT. Cet outil destiné aux prescripteurs va devenir ainsi une aide précieuse à la prescription médicale d'activités sportives, dont le tennis.

Bien entendu, le développement de ces projets de Sport Santé a été facilité par l'entrée en vigueur en mars dernier du **décret** sur la possibilité pour les médecins de **prescrire sur ordonnance l'activité physique adaptée comme thérapie non médicamenteuse** mais exclusivement aux patients reconnus en affection longue durée (ALD). Même s'il n'est pas encore possible d'obtenir de remboursement, le sport sur ordonnance est bien devenu une réalité.

La FFT souhaite donc jouer un rôle majeur sur le plan national et proposer ainsi une offre qui permette au public de se maintenir en bonne santé grâce à la pratique du tennis. A noter que le Bien-être et le Fitness vont faire l'objet d'une étude approfondie dès septembre prochain auprès des clubs pour confirmer leur intérêt et leur potentiel.

Paris, le 26 mai 2017



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

Stade Roland-Garros – 2, avenue Gordon-Bennett – 75016 PARIS
Tél : +33 (0) 1 47 43 48 00 – Fax : +33 (0)1 47 43 04 94 – www.fft.fr